



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 99 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENTS – LE HAMEAU DE ROCHEFORT AU
BOIS PLAGE EN RÉ
Convention pour le passage d'une distribution publique
d'énergie électrique**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 29 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BLANC.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201699-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 99 - 29.09.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENTS – LE HAMEAU DE ROCHEFORT AU
BOIS PLAGE EN RÉ
Convention pour le passage d'une distribution publique
d'énergie électrique**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Code de l'énergie et notamment les articles L.322-6, L.323-3, L.323-4 et L.323-6,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2^{ème} groupe de l'5.2 portant sur la politique du logement social d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°1670-DRCTE-BCL en date du 8 septembre 2016,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment l'alinéa 1 du 2^{ème} groupe de l'article 5.2 portant sur l'acquisition, la rénovation, la construction, l'aménagement et la participation pour tous les logements locatifs sociaux par portage foncier et/ou par participation financière pour les opérations d'au moins 20 logements,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°1.8 en date du 25 février 2010, relative à la signature d'une convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes (EPF PC),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°71 en date du 14 juin 2012 relative à la signature d'une convention projet avec l'EPF PC),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°150 25-10-2012 en date du 25 octobre 2012 portant sur la mise à bail pour la réalisation de 40 logements avec le bailleur Le Foyer,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 135 en date du 29 octobre 2015 portant sur l'acquisition du site « Hameau de Rochefort »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 150 en date du 29 octobre 2015 portant sur la signature d'une promesse de bail à construction,

Vu la promesse de bail à construction, signée le 19 janvier 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 13 en date du 18 février 2016 portant sur la signature d'un bail à construction,

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201699-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 99 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
17. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENTS – LE HAMEAU DE ROCHEFORT AU
BOIS PLAGE EN RÉ
Convention pour le passage d'une distribution publique
d'énergie électrique

Vu le bail à construction, signé le 6 juillet 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural (S.D.E.E.R.) doit passer une conduite de distribution publique d'énergie pour alimenter la future opération, ainsi qu'un poste de transformation ;

Considérant qu'il convient après travaux d'en confier l'exploitation à ENEDIS (anciennement Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) ou tout autre concessionnaire qui lui serait substitué ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention pour le passage d'une distribution publique d'énergie électrique et pour l'implantation d'un poste de transformation afin d'alimenter l'opération de 40 logements « Hameau de Rochefort », et tous les documents afférents à ce dossier.**

Affichée le : **3 octobre 2016**

Le Président

Qu'il est tenu responsable de l'acte, et acte,

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

017-241700459-20160929-D201699-DE

Reçu le 30/09/2016